



LETTRE D'INFORMATION

du SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN

**OCT
2026**

Maison de l'Eau et de la Biodiversité - 11 voie Georges Pompidou - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS - Tél. 03 71 95 00 01 - accueil@sesam21.fr

Les animations proposées aux scolaires

La Maison de l'Eau et de la Biodiversité

Le SESAM a pour objectif de sensibiliser le jeune public à la gestion de l'eau et à la biodiversité notamment aquatique. Pour cela, plusieurs espaces sont mis à disposition :

- Une **salle d'exposition** propose des informations sur le grand et petit cycles de l'eau, sur la biodiversité et sur le changement climatique ;
- Une **salle de projection** et une **salle permettant des ateliers** ;
- Un **parcours extérieur** propose des informations sur la mare et sa biodiversité.
- Un espace pique-nique est disponible lors des formations en extérieur.



Si vous êtes intéressé(e), **contacter le SESAM (sig@sesam21.fr)** en indiquant :

- la **date et l'heure d'arrivée** souhaitées,
- les **sujets à aborder** (le grand cycle et le petit cycle de l'eau, la tarification, la biodiversité, le changement climatique, les éco-gestes à adopter pour protéger nos ressources, ...)
- le **niveau des scolaires**,
- le **nombre d'élèves** et
- la **durée** ainsi que **vos coordonnées**.



Le SESAM vous appellera pour vous **proposer une animation**. Il est en effet possible de créer plusieurs groupes (2 à 3 max) pour une meilleure compréhension :
un 1er groupe peut se rendre à la **projection (powerpoint)** pour des explications détaillées pendant qu'un second **visite la salle d'exposition** et le troisième profite **des ateliers avec les différents jeux pédagogiques** à disposition.

Le SESAM propose également **des visites de sites techniques** :



- la station d'épuration** de Semur-en-Auxois et
- l'usine de production d'eau potable** de Pont-et-Massène.

Il suffit de compléter le formulaire adéquat sur le site du SESAM (<https://www.sesam21.fr/autres-services/animations>) et de l'envoyer par courriel à sig@sesam21.fr, au minimum **1 mois avant la sortie**.



**Des tenues appropriées
et des accompagnateurs
sont obligatoires pour
ces sorties !**